

UNION CYCLISTE SARLADAISE

GP du Cyclo-cross de la Fête des Marrons et du Bourru à LAGORCE Commune de CENAC et SAINT JULIEN

Règlement de l'organisation d'une course cycliste CYCLO-CROSS

Cette épreuve inscrite au calendrier de l'**UFOLEP 24** se déroulera :

- Lieu : **LAGORGE**
- Date : **28/10/2018**
- Heure et lieu de départ : **15h00 – Lieu dit LAGORCE**
- Heure et lieu d'arrivée : **15h50**

Catégories concernées : Toutes les catégories

- Cette épreuve ne sera ouverte qu'aux licenciés **UFOLEP**, munis de leur carte de catégorie.

Initiation au cyclo-cross pour les jeunes , départ **14H30** avec certificat médical.

Circuit : 20 Mn pour les Minimes – 30 Mn pour les Féminines et jeunes de 15 à 16 ans – 50 Mn pour les 50' au bout de 25Mn sera calculé le nombre de tours restants.

Le départ sera donné à **15H00** à **LAGORCE** Commune de CENAC et ST JULIEN

- L'arrivée sera canalisée par des barrières et de la rubalise.
- La protection du circuit sera assurée par l'équipe de signaleurs du club organisateur.
- Le fait de signer la feuille de départ, les concurrents s'engagent à effectuer le parcours dans le respect du règlement de l'UFOLEP et d'appliquer les consignes éventuelles données au départ par le collège des commissaires de la Fédération.

Service médical :

- La couverture médical de l'épreuve sera assurée par l'équipe de secouristes **PSC1** de l'UC SARLAT.
- Les pompiers de DOMME (18) seront contactés en cas d'urgence. (un plan du circuit leur sera remis)

Assurance et responsabilité :

- Les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence.
- L'organisateur est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de GROUPAMA-RC
- N° contrat : 04569949 du 01/01/2018 au 31/12/2018

- Le port du casque est obligatoire.

*** Récompenses :**

Récompense aux trois premiers de chaque catégorie dont une coupe et une gerbe au vainqueur à l'issue de l'épreuve, on terminera ce cyclo-cross par le pot de l'amitié accompagné du fameux bourru.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.